

Ministère du travail
Direction des Ressources Humaines
14 AVENUE DUQUESNES
75007 PARIS

*A l'attn de Monsieur Pascal BERNARD,
Directeur des ressources humaines*

Paris, le 15 février 2018

OBJET : Suspension de la mise en œuvre illicite de la saisie dématérialisée des déclarations d'intérêts

PJ : Courrier du 23 novembre 2018

Monsieur le Directeur,

Notre syndicat a saisi vos services par courrier daté du 23 novembre dernier resté sans réponse (voir PJ).

Nous vous avons relancé lors des CTM des 10 et 21 janvier.

Nous avons également insisté sur le fait que, dans l'ensemble des Direcctes, les agent·es concerné·es se voient sommé·es depuis le mois de décembre par des courriels répétés et insistants des secrétariats généraux de région de procéder à la saisie des données relatives à leurs intérêts privés sur « DI-Agents ».

Lors de ce dernier, nous vous avons relaté en complément de graves erreurs commises en services déconcentrés, citant l'exemple de la Normandie où des agent·es se sont vus transmettre les identifiants et codes confidentiels d'autres agent·es.

Vous nous avez confirmé à cette occasion qu'il entrerait bien dans les attributions du CTM d'être consulté sur la mise en œuvre du système d'information « DI-Agents » annoncé par l'instruction DGT/DRH/DAJ du 6 novembre 2018 et effectivement mis en place courant décembre 2018, sans la consultation préalable requise.

Vous nous avez indiqué que vous alliez procéder à « un rappel ».

Depuis lors, nous avons encore des remontées de terrain indiquant que, localement, la saisie sur DI-Agents continue d'être exigée, y compris dans le cadre de mutations, comme condition préalable à la rédaction de l'arrêté d'affectation.

Aussi, nous vous remercions par avance de bien vouloir :

- nous confirmer, sur le principe, la suspension de la saisie par les agent·es sur DI-Agents (laquelle devrait selon nous se matérialiser par la mise hors ligne) ;
- assurer la publicité auprès des agent·es des instructions que vous allez délivrer en ce sens aux Direcctes.

Dans l'attente de votre retour que nous espérons prompt,

Pour SUD TAS,
Coline MARTRES-GUGUENHEIM